



PAR COURRIEL

Québec, le 28 juin 2023

Maître Gisèle Bourque
Directrice générale
Association des constructeurs de routes
et grands travaux du Québec
gbourque@acrqtg.qc.ca

Objet : Retrait de l'addenda général « Mesures sanitaires spécifiques à la maladie à coronavirus (COVID-19) »

Madame la Directrice générale,

Le remboursement et la compensation des mesures sanitaires associés à la COVID-19 ont cessé depuis le 1^{er} juin 2022. L'addenda général « Mesures sanitaires spécifiques à la maladie à coronavirus (COVID-19) » ainsi que l'addenda « Mesures sanitaires spécifiques à la maladie à coronavirus (COVID-19), pour les contrats de construction et de réparation d'infrastructures aéroportuaires » ci-joints, qui étaient demeurés aux contrats par mesure préventive, ne seront donc plus joints aux appels d'offres à partir de maintenant.

Pour de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec M^{me} Mélanie Desgagné, ing., à la Direction des normes et des documents d'ingénierie, de la Direction générale de la gestion des actifs routiers et de l'innovation, à l'adresse courriel melanie.desgagne@transportsgouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Stéphane Dallaire, M.A.P.

p. j. 2

N/Réf. : 20230613-009